



Proposition Article Bulletin / site internet

Des « cyanos » quoi ?!

Des cyanobactéries ?! Ce sont ces algues bleues qui se sont développées de manière explosive ces deux dernières années en été tout particulièrement sur la Moine et la Sèvre Nantaise de Clisson jusqu'à la Loire. Il ne faut pas les confondre avec les simples lentilles d'eau surtout présentes en surface. Les cyanobactéries, elles se développent sur toute la colonne d'eau donc en profondeur et donnent une couleur bleutée ou verdâtre. Selon l'importance du phénomène l'eau de la rivière devient très trouble voire opaque et montre des aspects du type « soupe de brocolis » ou « purée de pois ». Dans les zones de concentration importante, une écume verte peut se former en surface.

Certaines espèces de cyanobactéries peuvent produire des toxines qui sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé (irritations cutanées, vomissements, nausées, diarrhées, etc.). C'est le cas de *Microcystis* dont la présence a été avérée sur la Moine et la Sèvre aval lors de mesures réalisées l'été 2019. La libération de toxines par ces espèces n'est pas systématique et les conditions de leur libération sont imprévisibles et aujourd'hui mal connues. C'est pourquoi il est important de prendre des mesures de précaution lors de fortes proliférations de ces algues dans nos rivières et plans d'eau car nous ne pouvons prévoir leur impact sur la qualité de l'eau.

Les précautions à prendre :

En cas de pratique d'une activité nautique :

- n'ingérez pas d'eau et ne pratiquez pas dans les zones présentant de l'écume, évitez de porter les mains à votre bouche,
- prenez une douche soignée dès que possible après être sorti de l'eau et nettoyez les équipements,

En cas de pratique de la pêche :

- éviscerez et étêtez les poissons pêchés avant consommation ou congélation pour limiter l'exposition aux cyanotoxines ;
- limitez la consommation des petits poissons et des poissons phytoplanctonivores (ex: carpe, gardon, rotengle, vandoise, etc.) qui concentreraient davantage les cyanotoxines;
- limitez la consommation des poissons de certains cours d'eau (en temps de crise, voire en tout temps, dans le cas des cours d'eau où ces phénomènes sont récurrents);
- Pas de recommandations en cas de « No Kill ».

Il est conseillé d'éloigner les jeunes enfants plus sensibles en cas de pollutions.

En cas d'apparition de troubles de la santé suite à un contact avec l'eau de la rivière impactée, consultez rapidement un médecin.

Concernant vos animaux domestiques : ni baignade, ni abreuvement en cas de présence de cyanobactéries. Mieux vaut alors les tenir en laisse lors de promenade au bord de l'eau !

La nouvelle apparition de blooms de cyanobactéries cet été n'est pas prévisible mais il semble important que nous soyons tous bien informés de la possibilité de propagation de ces algues et des mesures de précaution à prendre. En cas de blooms l'été prochain, la mairie assurera une information sur site, en mairie et sur son site internet : des panneaux d'affichage et un document d'informations ont été transmis par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise pour assurer cette sensibilisation et information de l'ensemble des habitants.

Informations complémentaires et résultats de qualité de l'eau aussi disponibles sur: www.sevre-nantaise.com / <https://www.sevre-nantaise.com/dossier/les-cyanobacteries-habitants-du-bassin-versant> .



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise

eptb@sevre-nantaise.com | www.sevre-nantaise.com

Tél : 02 51 80 09 51 | Fax : 02 51 80 50 11

Pour toute question sanitaire :



17, Boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44 262 NANTES cedex 2
02 49 10 40 00
ars-pdl-contact@ars.sante.fr

ou



103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex
09.69.37.00.33
ars-na-contact@ars.sante.fr